

M.
Clair. SVP.
11.

Objet transmis à Bernard Thierry
de la part de M. Etienne
pour information

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 7 OCTOBRE 1993

Les décisions

- 1- Les laboratoires LMI et LHAE sont proposés à l'évaluation de la DRED.
- 2- Approbation d'une motion pour la création de postes.
- 3- L'ex-directrice du LAPEM sera entendue au prochain conseil scientifique.

o o o o o o

Le Président Tournier étant retenu par la préparation du dossier "objectif 1", Bernard Thierry préside la séance et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'examen du laboratoire de pédagogie multimédia (LAPEM). Le conseil approuve cette proposition.

REVISION A MI-PARCOURS DU CONTRAT RECHERCHE

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) autorise les universités à présenter la candidature de nouveaux laboratoires pour l'obtention du label "équipes reconnues". Le conseil propose, à l'université, les équipes "matériaux industriels" et "hydrodynamique, aérodynamique et énergétique".

POSTES

Le MESR envisage de réduire de 50% le nombre des postes enseignants qui seront mis au concours, les emplois de second degré ne pouvant excéder 20% des créations. Les demandes que proposera l'UVHC devront traduire les objectifs de la politique adoptée dans le contrat d'établissement.

M. Chevalier souhaite que le conseil attire l'attention du MESR sur le sous-encadrement de l'UVHC dont le taux de croissance des effectifs étudiants sera encore de 10% cette année, malgré la création de deux nouvelles universités dans l'académie. Et M. Le Ray précise qu'en outre l'UVHC a créé de nombreuses formations (37 depuis la rentrée de 1990).

Le conseil approuve le texte de la motion suivante qui sera transmise au conseil d'administration :

≡ ?

M. Thierry fait ensuite le point sur le contrat de plan Etat-Région et sur le dossier "objectif 1". Total des demandes pour la recherche : 109 millions de Francs (équipement : 56 MF, construction : 23,5 MF, fonctionnement : 29,5 MF), pour le transfert de technologie : 52,5 MF, pour l'organisation de congrès scientifiques et techniques : 10 MF, pour le réseau documentaire recherche : 1,5 MF.

LE LAPEM

Mme Abdallah-Preitcelle a démissionné de la direction du LAPEM, afin de se consacrer totalement à l'institut européen d'éducation et de formation (IEEF), situé à Denain et rattaché à l'IFOREP. Aucun autre chercheur du LAPEM n'est candidat à la direction.

M. Diers souhaite qu'on lui transmette le rapport scientifique de ce laboratoire déjà critiqué par les experts du comité national d'évaluation des universités.

M. Thierry propose que Mme Abdallah-Preitcelle soit entendue lors d'une réunion du prochain conseil. M. Le Ray demande que M. Martinache soit également invité. Le conseil approuve ces propositions.

E taient présents :

Personnalités extérieures : Messieurs Chevalier, Delbecq, Pascalini.

Collège A : Messieurs Bruneel, Castelain, Diers, Florent, Gaudier, Giusto, Le Ray, Millot, Vaillant.

Collège C : Messieurs Gantsou, Ourak, Petit.

Collège E : Messieurs Danjou, Krauss.

Collège F : Monsieur Bury.

Collège des usagers : Mademoiselle Duribreux, Monsieur Defaux

Invités : Monsieur le Secrétaire Général.

Ont donné pouvoir : Messieurs Oudin et Ravalard à Monsieur Le Ray, Monsieur Blanquet à Monsieur Pascalini, Monsieur Lefèbvre à Monsieur Royer.